

AUTORISATION PARENTALE - ENREGISTREMENT ET UTILISATION EN INTERNE ET A DES FINS PEDAGOGIQUES DE L'IMAGE / DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE (VIE DE LA CLASSE / DE L'ETABLISSEMENT)

Cette autorisation a pour vocation de vous laisser la possibilité, en tant que représentant légal d'un mineur, d'autoriser ou de refuser la captation, la diffusion de l'image (fixe ou animée) ou l'enregistrement de la voix de votre enfant **dans le cadre de publications qui seraient faites durant l'année scolaire en cours, en interne par des membres de la communauté scolaire, à des fins pédagogiques**, en lien avec l'activité de l'enfant dans son école ou dans son établissement scolaire.

Protégé notamment par l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, par l'article 8-1 de la Convention européenne des droits de l'homme et les articles 9 et 16 du Code civil, **le droit de chacun au respect de sa vie privée** comprend la protection de l'image et nécessite une conciliation permanente entre le droit à la liberté d'expression, la liberté des médias et le droit de l'information.

[A remplir par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

Ecole ou établissement scolaire : _____

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Classe de : _____

Types d'enregistrements envisagés (entourer la mention utile) : photos, vidéos, enregistrements sonores.

Personnes en charge des enregistrements : (personnels de l'école ou de l'établissement scolaire) : _____

Année scolaire : _____

Dans le cadre de la vie de la classe / de l'établissement scolaire : pédagogie et apprentissage ; médias scolaires, goûters d'anniversaire, photographies de classe, sorties scolaires, animations ou manifestations scolaires sportives ou culturelles...

Nom du projet : _____

Modes de diffusion et supports envisagés (excluant toute fin de prospection commerciale et toute publication à titre personnel) :

espace numérique de travail, site internet de l'école / de l'établissement, intranet, journal scolaire papier, applications, publications internes à l'école / à l'établissement, réseaux sociaux de l'établissement... Autre(s) ou détails (compléter si besoin) : _____

A noter: Les images fixes ou animées seront conservées durant une année scolaire.

[A remplir par les représentants légaux de l'élève] –

Je (Nous) soussigné(e)(s)

[Nom – Prénom] _____

Demeurant [adresse] _____

Et [Nom – Prénom] _____

Demeurant [adresse] _____

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'enfant

[Nom – Prénom] _____

désigné ci-dessous « l'enfant »,

Demeurant [adresse] _____

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant. → Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à [lieu] _____, le [date] : _____

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(ux), précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

En deux – trois (1) exemplaires, dont un remis à chacune des parties [(1) rayer la mention inutile]

EXERCICE DES DROITS - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée le 1^{er} juin 2019, le cas échéant mise à jour, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE :

- Vous bénéficiez de droits pour contrôler l'usage qui est fait de vos données personnelles. Vous pouvez notamment demander à accéder aux données vous concernant, les faire rectifier, modifier, supprimer.
- Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué académique à la protection des données par voie électronique ou postale aux coordonnées suivantes :
 - dpd@ac-lyon.fr
 - Rectorat de l'académie de Lyon, Délégué à la protection des données, 92, rue de Marseille 69007 Lyon
- Vous disposez d'un droit de retrait que vous pouvez exercer à tout moment de ces vidéos ou de ces photographies si vous le jugez utile.

Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 1 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez alors saisir la CNIL.

Pour plus d'information, consulter la page « [Protection des données](#) » sur le site internet de l'académie